

Livry-Info

LE MOT DU MAIRE

Il est de tradition qu'à l'occasion de la nouvelle année, le Maire et le Conseil municipal présentent leurs vœux aux habitants de la Commune. Je le fais d'autant plus volontiers que cette période de l'année est propice à une réflexion sur les événements passés, mais aussi à un espoir d'un avenir toujours meilleur.

1983 fut marqué, pour beaucoup d'entre nous, par des déceptions et des peines. Mais malgré cela, malgré les difficultés de toutes sortes, je crois que nous avons la chance d'appartenir à un des pays, de plus en plus rares, où la paix est préservée. Certes notre goût pour la polémique, pour les discussions, peut faire apparaître parfois les limites de notre démocratie. Mais, après tout, nous sommes les descendants d'Astérix et nous avons toujours su nous retrouver dans les moments difficiles.

Alors, pour 1984, souhaitons que nos efforts contribuent à sortir de cette crise économique qui

nous frappe tous à des degrés divers. Souhaitons la paix aux gamins et à leurs parents qui se battent un peu partout dans le monde, souvent sans trop savoir pourquoi. Souhaitons-nous, entre nous, les meilleurs vœux de bonheur et de santé, car le vrai bonheur, c'est celui de rendre son prochain heureux.

Alors, bonne année à tous.

*Le Maire,
Claude Forthomme*

LES FEMMES AUSSI...

12,87% de femmes élues dans les communes de moins de 3500 habitants, c'est en 1983 le moyenne française. A Livry-sur-Seine, 36% de femmes au Conseil municipal; de quoi faire réfléchir le Conseil constitutionnel qui en 1982 s'élevait contre un quota de 25% de femmes sur les listes candidates aux élections municipales.

Lucienne, Catherine, Heidi, Evelyne, Rachel, Annie, Odile : sept comme les sept jours de la semaine, sept comme les sept péchés capitaux. Ni sexistes, ni féministes, les femmes de Livry ont compris que les problèmes locaux requéraient leur présence. Sans élitisme, leur



Le dépôt de la gerbe au monument aux Morts le 11 novembre.

compétence et leur engagement n'ont rien à envier à ceux de leurs collègues masculins. Si les femmes ingénieurs ne représentent en France que 6% de la profession, Livry a la chance d'en compter une au Conseil municipal.

Sur cinq adjoints, deux sont des femmes : Lucienne Buchet partage sa vie de retraitée entre ses petits-enfants et le service communal. A l'écoute du quatrième âge et de l'âge tendre, elle affronte les difficultés de gestion du temps des aides ménagères et la recherche de nourrices pour les tout-petits. Responsable de la Commission des affaires sociales, elle est présente à toutes les réunions départementales et intercommunales. Lui emboitant le pas, Annie, chaleureuse et souriante, assure avec elle la permanence du Bureau d'Aide Sociale tous les lundis. Catherine, jeune orthophoniste aux prises avec la recherche d'un emploi, se bat avec la fougue de sa jeunesse pour conserver l'accès du collège de Vaux aux enfants de Livry. Soutenue par Evelyne, leur duo ne manque pas de vigueur.

Les femmes... au social et au scolaire, c'est classique me direz-vous ? plutôt rétro... oui mais... si la responsabilité des commissions plus techniques est confiée aux adjoints hommes, je peux affirmer que les femmes n'y manquent pas de souffle. Quand Rachel fronce les sourcils sur les plans d'urbanisme c'est qu'avec Heidi et Annie elle se lève tôt le samedi matin pour rejoindre avec assiduité la commission à la mairie. Il n'est pas rare de rencontrer Heidi sur les chantiers en cours. Cette grande fille blonde montre la même aisance au milieu des cailloux et des machines qu'avec les problèmes de la cantine scolaire.

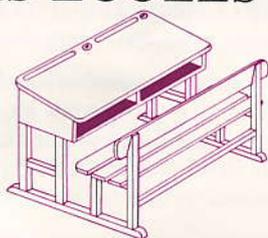
Aux travaux, aux finances, à l'urbanisme, à l'animation, les femmes sont partout fidèles à leurs engagements.

O. R.

N.d.I.R. : L'auteur de l'article, trop modeste, a passé sous silence son dynamisme, son enthousiasme et sa bonne humeur au sein de la Commission d'Animation (c'est en grande partie à ses efforts que nous devons le Musée du Vieux Livry), entre autres.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

COLLEGE DE VAUX



A la suite de la décision du Syndicat intercommunal du collège de Vaux, l'agrandissement en a été décidé en juin 83. Dès le mois de septembre, le Syndicat convoquait les entreprises de construction et commençait les démarches pour le dépôt du permis de construire. Depuis, la commune de Vaux a refusé au Syndicat le droit de construire sur le terrain, qui lui appartient, et a décidé, contre l'avis de ce même Syndicat, de prendre en son nom et à sa charge l'agrandissement du collège, dont elle resterait propriétaire dans tous les cas. Cette décision s'assortit d'un engagement de la commune de Vaux à continuer d'accueillir les enfants des autres communes. Malheureusement, ce vœu pieux ne nous rassure qu'à demi, car rien ne nous assure que, dans l'avenir, il ne sera pas remplacé par un autre vœu, moins pieux celui-ci.

Nous continuons donc, au sein du Syndicat, à demander à Vaux l'autorisation de participer à la construction, afin d'éviter que dans l'avenir un changement de carte scolaire n'envoie nos enfants dans un autre établissement si le collège devenait à nouveau trop exigü.

C. O.

L'école de Livry est en deuil. Madame Barlois, institutrice à l'école maternelle depuis 1980, vient de mourir à 37 ans après une longue et terrible maladie. Les enfants de Livry et leurs parents ne sont pas près d'oublier sa gentillesse, son dévouement et son courage.

PROBLEMES D'EFFECTIFS A LA RENTREE 84

Les prévisions pour la rentrée 84, tant pour le groupe primaire que pour la maternelle, laissent apparaître une diminution importante des effectifs qui risque de provoquer une fermeture de classe en primaire.

C'est pourquoi la Commission Scolaire vous demande, si votre enfant ne fréquente pas l'école de Livry et doit y rentrer l'année prochaine, de venir dès à présent l'inscrire auprès des directrices (Mme Lavieq pour l'école primaire, Mme Rey pour l'école maternelle).

Dernière minute : Nous vous livrons tel quel cet extrait d'une lettre que nous recevons de la mairie de Melun le 8 décembre :

« *Objet : Enfants de votre Commune fréquentant les écoles privées, primaires et maternelles de Melun.*

En application de la Loi Guerneur et de ses décrets, la Ville de Melun participe depuis le 15 septembre 1980 aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires des écoles privées.

A la suite d'une enquête réalisée à la rentrée 1983, il apparaît que quinze enfants de votre Commune sont inscrits dans ces écoles. La Municipalité de Melun a donc pensé qu'il serait normal et souhaitable de vous demander de participer aux frais engagés pour les enfants de votre Commune en 1983, soit : 18 000 F. »

Nous sommes donc dans une situation où, d'une part, nous finançons les bâtiments scolaires construits par la commune de Livry, dans lesquels on risque de fermer une classe par manque d'élèves, et où, d'autre part, on nous demande une participation financière pour des enfants fréquentant des établissements privés extérieurs à la commune, alors que leur scolarisation dans de bonnes conditions à Livry éviterait la fermeture de classe !
Affaire à suivre.

La Commission Scolaire

TRAVAUX



Une vue des travaux de la rue des Chanois.

ALIGNEMENT RUE DU FOUR-A-CHAUX

L'enquête publique concernant l'alignement de la rue du Four-à-Chaux se déroulera du 9 au 23 janvier 1984.

Le dossier comprenant les délibérations du Conseil municipal, le plan de situation, l'état et le plan parcellaires, sera déposé au secrétariat de mairie où le public pourra en prendre connaissance tous les jours de 10 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h. Les observations éventuelles seront consignées sur un registre ouvert à cet effet. Le commissaire-enquêteur se tiendra le samedi 21 janvier 1984 ainsi que le lundi 23 janvier 1984 en mairie pour recevoir les déclarations verbales ou écrites. A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur qui le transmettra au maire avec ses conclusions. Le Conseil municipal sera amené à délibérer sur les résultats de l'enquête. ■

AFFAIRES SOCIALES

LES SOINS A DOMICILE

Cette institution médico-sociale, créée le 2 février 1982 à l'initiative des A.P.M.A.D. (Association pour le maintien à domicile des personnes âgées), dont le siège

est à la Villa du Nil est agréée pour 40 malades. Elle a pour but essentiel :

- de **soigner** à leur domicile des personnes âgées malades ou très dépendantes afin de leur éviter une hospitalisation ou un placement;
- de **faciliter** leur retour à domicile après un séjour à l'hôpital ou en clinique si leur état de santé nécessite encore des soins ou une surveillance médicale particulière.

L'entrée dans ce système de soins est subordonnée à la **prescription médicale**, mais aussi à l'**acceptation** du patient après **évaluation** des services de soins, cette évaluation sociale et paramédicale étant appréciée au domicile du malade par l'infirmière D.E. coordinatrice du service. Cette entrée se fait en fonction des places disponibles dans le service.

Les soins à domicile peuvent donc aider à demeurer chez soi, si toutefois un entourage suffisant est présent pour assurer la sécurité et la satisfaction des besoins essentiels de la vie quotidienne, ainsi que la liaison avec l'équipe paramédicale. Ce service s'adresse à tous les assurés sociaux ou leurs ayants droit et les ressortissants à l'aide médicale, sans participation financière directe. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au secrétariat du service : 068.89.66.

L. B.

Ci-dessous : le repas du Bureau d'Aide Sociale.



URBANISME

A PROPOS DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATIONS DIVERSES

La Commission d'Urbanisme tient à rappeler que toute modification de l'aspect extérieur d'une construction doit faire l'objet d'un permis de construire. Cette disposition comprend les ouvertures (y compris Velux), les constructions rapportées sur la maison (par ex. véranda) ou sur le terrain (abri de jardin).

En ce qui concerne les clôtures, elles sont soumises à autorisation préalable, que ce soit sur les limites séparatives ou les voies publiques ou privées. Il est important de souligner que dans la zone UB, c'est-à-dire schématiquement tout ce qui n'est pas l'ancien village, la hauteur

des clôtures ne doit pas dépasser 1,50 m. Elles doivent être constituées d'un mur de maçonnerie n'excédant pas 0,50 m de hauteur maximale, le reste consistant en grilles, grillages, claires-voies, etc.

Pour les défrichements et éclaircies dans les bois, eux aussi doivent faire l'objet de déclarations en mairie ou d'autorisations selon la nature des travaux à effectuer.

La Commission d'Urbanisme rappelle que les personnes ne respectant pas ces dispositions s'exposent à des poursuites judiciaires selon la législation en vigueur. Il est de loin préférable de remplir ces formalités administratives, de discuter de vos projets avec la Commission, plutôt que de se voir refuser un certificat de conformité ou de s'exposer à des amendes ou autres poursuites.

La Commission d'Urbanisme préfère de loin ce rôle de « conseiller » à celui de « gendarme », qu'elle souhaite avoir à exercer le moins possible.

La Commission d'Urbanisme

LIVRY BRIC-A-BRAC

Ils sont venus, ils étaient tous là le 9 octobre, pour la journée bric-à-brac. Malgré un temps incertain, tout Livry s'était donné rendez-vous sur la place pour vendre, acheter, jouer, manger, chanter, visiter, écouter, regarder, rencontrer. Rarement une manifestation rassembla une telle foule à Livry (plus de 1000 personnes l'après-midi) et nombre d'anciens nous affirmèrent que cette fête renouait avec la tradition de celles d'antan qui amenaient une assistance aussi nombreuse vers la place du village. Notre place, c'est l'atout maître de Livry, c'est le centre, le lieu immémorial de convergence, de réunion, d'animation, et elle retrouve sous les guirlandes et parmi la foule sa vocation première.

La diversité des animations permettait à chacun de trouver un pôle d'intérêt, mais l'unanimité s'est faite sur le Musée du Vieux Livry, qui a accueilli de très nombreux visiteurs. Nous renouvelons ici nos remerciements à toutes les personnes qui ont prêté les objets ou documents qui ont rendu possible cette brève exposition que nous espérons un jour rendre permanente. Remerciements également à M. le curé qui a ouvert l'église et ainsi permis à beaucoup de personnes qui n'y étaient jamais entrées d'en admirer l'intérieur et les magnifiques ornements sacerdotaux et autres trésors d'art sacré qu'elle renferme.

Pour ce qui est du bric-à-brac proprement dit, les « exposants » ont dans l'ensemble paru satisfaits de leur journée et il était amusant de voir des gens venus en flâneurs le matin revenir l'après-midi avec tout un bataclan à proposer : « Si les autres vendent, pourquoi pas moi ?... ». Ils avaient raison, et quelques bonnes affaires se sont traitées dans la bonne humeur, même si un professionnel de « l'arnaque » est venu ternir un peu celle-ci. Nous serons plus vigilants à l'avenir.

La bourse aux vêtements, pour sa part, a enregistré ce jour-là une affluence et une recette record, affirmant ainsi sa raison d'être; le chanteur de rue a connu un grand succès, les jeux aussi, ne parlons pas de la buvette. Seule la montgolfière nous fit faux bond, à cause de la météo médiocre. Mais si le gros ballon est resté cloué au sol, les petits, ceux lâchés par les enfants, sont allés loin, portés par le vent qui soufflait en direction du sud-est. Voici les noms des trois vainqueurs : **1^{er} Philippe Joson**, 7, rue de la Garenne, ballon retrouvé à Mirebeau-sur-Bèze, près de Dijon (240 km de Livry),



gagne le Livre des Records; **2^e Jean-Christophe Puyo**, 11, allée des Chênes, ballon retrouvé à Chaource, dans l'Aube (120 km), gagne un livre sur les montgolfières; **3^e Cyril Dupuch**, rue des Chanois, ballon retrouvé à Chaource également, gagne un livre sur l'Histoire antique. Ces prix sont à retirer à la mairie.

Côté finances, si le chiffre d'affaires global était assez élevé (près de 10 000 F), le bénéfice de cette journée, tous frais déduits, s'avère assez modeste (environ 1500 F). Toutes les associations participantes, entre lesquelles il devait être réparti, ont décidé à l'unanimité de conserver ces fonds à la Commission d'Animation afin de permettre une organisation meilleure de la prochaine journée bric-à-brac.

Il s'agissait d'un coup d'essai et, si certaines choses sont à revoir, en particulier la date qui doit être avancée pour bénéficier du soleil de la fin de l'été, nous pouvons considérer que cet essai a été transformé. Cette mani-



festation se voulait la journée de toutes les associations travaillant dans le même sens pour animer le village : sur ce plan, la réussite est complète. La preuve est faite que l'entente est possible, et en voyant la place noire de monde et les gens satisfaits, nous ne pouvons qu'avoir envie de recommencer, pour faire encore mieux. Rendez-vous à la prochaine journée bric-à-brac.

Ph. B.



SÉCURITÉ

Parents, pensez à vérifier l'éclairage des bicyclettes et vélocycleurs de vos enfants. En cette saison, ils roulent « entre chien et loup » et ont plus que jamais besoin d'être vus et bien vus par les automobilistes !

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

A la suite d'une erreur de l'ordinateur de la direction des Impôts, près d'un quart des foyers de Livry n'ont pas été assujettis au versement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe, votée par le Conseil municipal, vient rémunérer le service rendu à la commune pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères. Elle est à payer par tous les foyers, que leurs occupants soient propriétaires ou locataires.

Pour savoir si vous êtes concerné, il y a lieu de vérifier sur le rôle de la taxe foncière (votre feuille des impôts fonciers) si une valeur est inscrite dans la colonne : Taxe

d'enlèvement des ordures ménagères. Au cas où aucun montant n'y est mentionné, vous recevrez début 1984 un rappel correspondant à cette taxe, soit 5,77% de la valeur locative foncière.

G. L.

REGLEMENTATION SUR LES PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIETE

L'article 671 du Code civil détermine les distances minimales requises pour effectuer des plantations et, plus généralement, pour avoir des arbres, arbustes et arbrisseaux en bordure d'héritages voisins.

Ces distances sont, sauf prescriptions particulières, de 2 m au minimum pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m, et de 0,50 m pour les plantations de hauteur moindre.

Conditions d'application

— Ces dispositions s'appliquent à tous les fonds privés, qu'ils soient clos ou non, urbains ou ruraux. Elles ne concernent pas les plantations bordant les voies publiques.

— Il y a lieu de considérer uniquement la hauteur effective des végétaux ligneux, et non leur capacité de développement futur (essences de haute tige ou de basse tige), ni leur origine (végétaux plantés ou spontanés), ni leur disposition spatiale (sujets isolés ou groupés).

— La distance légale se mesure du centre de l'arbre à la ligne séparative des fonds. Si les fonds sont séparés par un chemin public ou d'exploitation, la distance comprend la largeur du chemin.

— Ces dispositions n'ont qu'un caractère supplétif et ne s'appliquent qu'à défaut de règlements ou usages locaux constants et reconnus.

(à suivre)

RAMASSAGE ET RECYCLAGE SONT LES DEUX MAMELLES DE L'ECONOMIE

L'Association Intercommunale pour la Protection de la Nature et de l'Environnement a collecté auprès des habitants de Livry-sur-Seine, le 19 novembre, environ 2,5 tonnes de vieux papiers. Elle adresse ses vifs remerciements aux donateurs et à la municipalité qui a apporté une aide active à cette collecte. Le produit de la vente de ce papier servira à acheter des arbres pour agrémenter les abords du plateau d'évolution scolaire de la rue des Chanois. Cette opération sera renouvelée dans six mois et vous pouvez dès aujourd'hui préparer vos paquets de journaux.

D'autre part, toutes les personnes sensibilisées aux problèmes de l'Environnement sont informées que l'assemblée générale de l'Association se tiendra le 11 février 1984 à 14 h 30 au château des Egréfins à Vaux-le-Pénil.

Quant au ramassage du verre, depuis le 1^{er} octobre que le conteneur est en place, c'est près de 5 tonnes qui ont été récupérées au profit de la Ligue contre le cancer. Bravo, continuez !



Les conseillers municipaux participant au ramassage du papier.

Le bloc-notes...

KERMESSE SCOLAIRE

L'équipe chargée de préparer la kermesse 1984, sous la houlette de Mme Mayeux, s'est mise au travail et, comme à l'accoutumée, fait appel aux bonnes volontés. On réclame : chutes de tissus, laine, boutures de plantes, petites boîtes d'allumettes vides, recettes de pâtisseries, lots, etc., qui sont à déposer soit aux écoles, soit chez Mme Mayeux. Une machine à coudre rendrait aussi les plus grands services.

D'autre part, toutes les personnes désireuses de donner un coup de main à la confection des lots doivent s'adresser à Mme Mayeux qui se fera un plaisir de les embaucher le lundi après-midi : l'ambiance est sympathique et elles seront les bienvenues.

COMITE DES FETES

L'assemblée générale du Comité des fêtes se tiendra le vendredi 20 janvier à 20 h 30, à la Villa du Nil. Venez nombreux !

LA CHESNAIE

Voici le calendrier des activités du Foyer-Résidence pour le 1^{er} trimestre 1984 :

— car pour Carrefour, départ à 13 h du Foyer-Résidence : 9/1, 6/2, 5/3 et 2/4;

— anniversaires, à 15 h 30 : les mercredis 25/1, 29/2, 28/3;

— repas A.R.P.A.C., à 19 h 30 : le vendredi 24/2, la Gascogne;

— soirées cabaret, à 20 h 30 : le 3/2, 1944; le 2/3, 1894; le 6/4, 1964;

— causeries Jacques Raillard, à 15 h 30 : le 21/2, Joséphine Baker; le 17/4, Henri de Montherlant;

— expositions de peintures, à 18 h : le 3/2, Michel Plastre; le 2/3, Alexis Vogelweith (photos); le 6/4, Madeleine Baumann.

PETANQUE

La Pétanque de Livry-sur-Seine a tenu son assemblée générale le 17 novembre 1983. Après le rapport moral et financier, il a été procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1984. Il se constitue ainsi :

Président d'honneur : Jean Lemaitre;
1^{er} Président (sortant) : Gaston Plard;
2^e Président (sortant) : Risieri Martin;
3^e Président (sortant) : Marcel Gauthier; Secrétaire (sortant) : Marc Petit; Secrétaire adj. (rentrant) : Didier Joson; Trésorier (rentrant) : Roland Barthélémy; Trésorier adj. (rentrant) : Maurice Lauverjon.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social Mairie de Livry-sur-Seine. Ce changement a été approuvé par l'assemblée générale.

A.L.J.E.C.

Le Président et le Conseil d'administration de l'A.L.J.E.C. vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. Pour l'A.L.J.E.C., 1984 sera placé sous le signe de la continuité, avec toutefois quelques nouveautés, et d'abord l'informatique. Dès le 4 janvier, à 20 h 30, se tiendra une réunion avec toutes les personnes qui avaient répondu favorablement au questionnaire lors de la journée portes ouvertes sur l'informatique du 5 novembre, afin de mettre sur pied une section d'initiation à l'informatique à l'A.L.J.E.C. Si vous n'aviez pu assister à cette journée et que vous êtes intéressé, vous pouvez venir également.

Le 3 mars, rendez-vous avec l'Auvergne pour la 2^e Soirée Auvergnate : tripoux, musette, fourme d'Ambert, ambiance garantie.

Les Anciens de l'A.L.J.E.C. reprendront en janvier leur atelier de peinture sur soie. Egalement en janvier, une galette des rois dont la date vous sera communiquée prochainement. Enfin deux dates à retenir : le 12 février, vente des travaux exécutés par le club des Anciens et, le 26 février, la Choucroute des Anciens.

DONNEURS DE SANG

Vous vouliez donner du sang en 1983, vous ne l'avez pas encore fait, faites-le en 1984.

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Vaux-le-Pénil et ses environs vous attend... et vous présente ses meilleurs vœux pour 1984.

AVIS DE RECHERCHE

Amateur de voitures anciennes et collectionneur de modèles réduits, Philippe Bailly, 11 rue de Vaux, 068.75.75, recherche toutes les petites voitures (Solido, Dinky Toys, Norev, Matchbox, etc.). Si quelques-unes dorment dans vos greniers, pensez à moi. Merci d'avance.

AGENCE POSTALE

Nous rappelons les heures d'ouverture de l'Agence postale de Livry : tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30; le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Composition et impression
ICN PUBLICIVIT 543.38.20

NOTRE GARE A FAIT PEAU NEUVE...

